Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260605-DELIB_2026_20-DE

Moustéru

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec, Sandrine Tanguy, Véronique Tréhiou, Gérard Le Merrer, Valérie Le Coz, Daniel Le Gac, Damien Collet, Cyril Thomas, Énora Hillion, Maithena Dabancens.

Le président de séance constate que le quorum est atteint.

Absents excusés : Nadège Le Guillou a donné procuration à Énora Hillion
Jules Debuly a donné procuration à Cyril Thomas

Secrétaire de séance : Sandrine Tanguy

Délibération n° 2026/20

Objet : Effacement des réseaux – SDE

Le Maire indique qu'il a demandé au SDE une étude concernant l'effacement des réseaux au bourg. L'étude est décomposée en 3 tranches.
La 1ère qui concerne la rue de la mairie, rue de l'argoat et rue de l'armor est estimée à 200 970,00 € TTC. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 120 768,75 € TTC.

La seconde tranche qui comporte la D787, route du marronnier et l'impasse fleurie est estimée à 102 900,00 € TTC. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 65 000,00 € TTC.

Enfin la dernière tranche qui regroupe la rue du finiou et la venelle des sureaux est estimée à 30 275,00 € TTC. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 23 800,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve :

1- Tranche 1
- Le projet d'effacement des réseaux basse tension « rue de la mairie, rue de l'armor et rue de l'argoat » tranche 1 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 123 750,00 € TTC.
- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue de la mairie, rue de l'armor et rue de l'argoat » tranche 1 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 33 220,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260605-DELIB_2026_20-DE

- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques tension « rue de la mairie, rue de l'armor et rue de l'argoat » tranche 1 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 44 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

2- Tranche 2

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension « D787, route du marronnier et l'impasse fleurie» tranche 2 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 36 000,00 € TTC.
- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « D787, route du marronnier et l'impasse fleurie » tranche 2 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 34 900,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques tension « D787, route du marronnier et l'impasse fleurie » tranche 2 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 32 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

3- Tranche 3

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue du finiou/venelle des sureaux» tranche 3 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 16 275,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques tension « rue du finiou/venelle des sureaux » tranche 3 à Moustéru présenté par le SDE pour un montant estimatif de 14 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Le Maire
Frédéric Le Meur

